

CHARTRE DE L'AMBASSADRICE ET L'AMBASSEUR

CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Association Les Souffre-douleurs de l'école 17.85



En tant qu'ambassadrice et ambassadeur, nous nous engageons à incarner les valeurs et la mission de l'association « Les souffre-douleurs de l'école 17.85 » qui lutte activement contre le harcèlement scolaire et soutient les victimes.

Cette charte fixe les principes et responsabilités qui guideront nos actions.

1. Représentation et exemplarité

- Nous représentons l'association auprès des élèves, des parents, des établissements scolaires et du grand public.
- Nous faisons preuve d'exemplarité dans nos paroles, nos actes, et notre présence en promouvant une culture de respect, de bienveillance et de solidarité.
- Nous luttons activement contre tout comportement ou discours discriminatoire ou violent.

2. Sensibilisation et prévention

- Nous participons à des campagnes de sensibilisations sur le harcèlement scolaire (interventions en écoles, témoignages ...)
- Nous contribuons à la création et à la diffusion de contenus pédagogiques (affiches, vidéos, publications...) en collaboration avec l'association.
- Nous nous assurons de nous adresser à tous les publics avec bienveillance, clarté et respect.

3. Soutien aux victimes

- Nous sommes à l'écoute des victimes de harcèlement scolaire et les orientons vers les ressources de l'association ou d'autres structures spécialisées.
- Nous contribuons à briser le silence en encourageant les victimes et témoins à parler et à demander de l'aide.
- Nous gardons une posture d'empathie et de confidentialité.

4. Partenariat avec les établissements scolaires

- Nous collaborons avec les écoles pour instaurer des espaces d'échanges, de dialogue et de sensibilisation.
- Nous favorisons les initiatives visant à créer un environnement scolaire sécurisé et inclusif.